

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31165**

Intitulé

Technicien-réalisateur en expression radiophonique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
EURODIO - Studio école de France	Directeur général

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320t Réalisation du service : Utilisation de logiciels appliqués à l'image

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) technicien(ne) réalisateur(trice) :

- met en place un studio de radio en exploitant les équipements techniques disponibles,
- réalise une émission radiophonique et prépare le conducteur d'une émission,
- produit l'habillage d'une émission, les promotions antenne et assure tous les montages et les enregistrements nécessaires à une émission et à la radio.

Technique

Le (la) titulaire est capable :

- de savoir choisir le matériel adéquat en s'adaptant aux besoins de la radio
- d'être à la pointe de l'innovation technologique
- d'appréhender et résoudre tout problème technique qui aurait une incidence sur l'émission

Réalisation

Le (la) titulaire est capable :

- d'analyser et d'élaborer le conducteur d'une émission radiophonique en s'assurant de la présence des différents éléments à diffuser pour la bonne mise en onde
- de manipuler les matériels techniques du studio, en insérant à l'antenne les différents éléments du programme en vue de réaliser l'émission conformément au conducteur et avec un bon niveau sonore
- de procéder par anticipation à la vérification des moyens techniques du studio en s'assurant du bon fonctionnement de chacun, et de la bonne interconnexion avec la plate-forme numérique pour la réalisation de l'émission en studio ou en extérieur. En cas de défaillance, il/elle doit savoir prendre la décision d'alerter la maintenance technique

Production

Le (la) titulaire est capable :

- d'avoir le sens de la créativité artistique
- de connaître, savoir exploiter et pouvoir s'adapter aux différents outils de production
- de savoir diriger des comédiens ou des artistes en vue de produire l'habillage d'une émission ou de l'antenne
- de savoir se servir des logiciels de montage multipistes

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le technicien réalisateur en expression radiophonique travaille dans des radios privées et publiques. Il est responsable d'une ou plusieurs phases de la création et de la réalisation artistique, technique et organisationnelle d'une émission radio. Il participe à la préparation et à la mise en onde d'une émission. Le technicien assure par ailleurs la maintenance et le bon fonctionnement du matériel nécessaire.

Réalisateur(trice) – Technicien(ne) – Producteur(trice) de contenus multimédias

Les titulaires pourront également exercer les fonctions de :

- Planificateur publicitaire
- Planificateur d'antenne
- Assistant de production numérique
- Programmateur musical
- Technicien du son
- Coordinateur antenne

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

L1507 : Montage et post-production

L1508 : Prise de son et sonorisation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose de 3 blocs. Tous doivent être validés pour obtenir la certification.

Une attestation sera faite en cas de validation partielle.

Bloc 1 : Technique : Exploiter le matériel et les studios

Bloc 2 : Réalisation : Réaliser une émission radiophonique

Bloc 3 : Production : Produire les éléments sonores d'une émission

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31165 - Technique : Exploiter le matériel et les studios	<p>Description : Mettre en place les équipements techniques de la radio - Sélectionner et vérifier les différents équipements - Faire état des incidents techniques ou dysfonctionnements des outils et intervenir - Assurer la maintenance du matériel</p> <p>Modalités d'évaluation : Mise en situation en studio et gestion du matériel en vue d'une émission radio - Contrôler tous les équipements techniques - Concevoir sur plan et à l'échelle un studio avec tous les équipements nécessaires - Être réactif face à tout incident - Vérifier avant utilisation du bon état de chaque</p> <p>Une attestation de validation des compétences sera délivrée à l'issue du bloc.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31165 - Réalisation : Réaliser une émission radiophonique	<p>Description : Préparer le conducteur d'une émission - Enregistrements de contenus et de l'habillage sonore - Veiller au respect du conducteur de l'antenne lors d'une émission - Assurer la bonne mise en onde d'une émission - Vérifier la charge publicitaire et la programmation musicale - Faire respecter rigoureusement le temps de parole, la position des écrans publicitaires et la diffusion des sons - Procéder à la pré-écoute des éléments à diffuser</p> <p>Modalités d'évaluation : Mise en situation en studio et application du conducteur d'une émission - Fournir un conducteur d'émission - Gérer les enchaînements entre plusieurs types de contenus - Argumenter et convaincre le jury que son habillage sonore est le plus adéquat - Evaluer le comportement professionnel en situation d'exercice du métier</p> <p>Une attestation de validation des compétences sera délivrée à l'issue du bloc.</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31165 - Production : Produire les éléments sonores d'une émission	<p>Description : Aider à l'édition de contenus multimédia - Procéder aux montages numériques - Valider des Prêts A Diffuser (PAD) - Assurer le mixage des éléments de contenus</p> <p>Modalités d'évaluation : Production d'une maquette avec habillage sonore diffusée au jury - Fournir un montage sonore propre, fluide et diffusable à l'antenne - Devra inclure une prise de son d'une version compactée d'une musique - Respecter la demande de sa direction au niveau contenu, mixage, qualité sonore dans le respect du cahier des charges</p> <p>Une attestation de validation des compétences sera délivrée à l'issue du bloc.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	1 représentant(e) des employeurs 1 représentant(e) du personnel 3 formateur(trice)s référent(e)s indépendant(e)s du Studio Ecole de France
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation	X		1 représentant(e) des employeurs 1 représentant(e) du personnel 3 formateur(trice)s référent(e)s indépendant(e)s du Studio Ecole de France
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2018	X		1 représentant(e) des employeurs 1 représentant(e) du personnel 3 formateur(trice)s référent(e)s indépendant(e)s du Studio Ecole de France

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technicien-réalisateur en expression radiophonique" avec effet du 02 juin 2015, jusqu'au 07 août 2021.

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technicien réalisateur radiophonique" avec effet au 5 mars 2011 jusqu'au 22 août 2015.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1988 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 27 septembre 2000 publié au Journal Officiel du 3 octobre 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 5 avril 1995 publié au Journal Officiel du 4 mai 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Homologation pour 2 ans - Rétroactivité depuis 1988 - Intitulé 'Animateur technico-réalisateur en expression radiophonique'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.studioecoledefrance.com>

Lieu(x) de certification :

EURODIO - Studio école de France : Île-de-France - Hauts-de-Seine (92) [Issy-les-Moulineaux]

EURODIO STUDIO ECOLE DE FRANCE

145 rue Jean-Jacques Rousseau

92130 ISSY LES MOULINEAUX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

EURODIO STUDIO ECOLE DE FRANCE - 145 rue Jean-Jacques Rousseau - 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Historique de la certification :

Ancien libellé : 'Animateur technico-réalisateur en expression radiophonique' (Arrêté du 5 avril 1995 publié au Journal Officiel du 4 mai 1995)

Certification précédente : Technicien réalisateur radiophonique